

LES ATELIERS-THÉÂTRE

Adultes

RÉ-INSCRIPTION 2017-2018 à nous retourner avant le 30 juin 2017.

INSCRIPTION 2017-2018 à nous retourner avant le 31 août 2017.

Priorité est d'abord donnée aux ré-inscriptions. A envoyer par poste ou scanné par mail. Merci.

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Horaire : Les lundis de 19h30 à 21h30

Début des cours : Lundi 18 septembre 2017

Lieu : Salle de paroisse, 15 chemin des Hauts-Crêts, 1223 Cologny

Tarif annuel :

Je paie en 1x * 1130.- CHF (1100 CHF + 30 CHF frais d'inscription et fournitures)

Je paie en 3x * 1230.- CHF (1200 CHF + 30 CHF frais d'inscription et fournitures)

Les habitants de Cologny bénéficient d'une réduction de 100.- sur l'écolage annuel (hors frais d'inscription).

* voir conditions au verso.

Après réception de ce formulaire dûment rempli, nous vous enverrons :

- une confirmation d'inscription avec les informations au sujet de la rentrée
- et une facture.

J'ai pris connaissance, accepte les conditions générales d'inscription qui se trouvent au **verso** et je coche ce qui convient **au point 7**.

Genève, le :

Signature:

TSVP

CONDITIONS GENERALES 2017-2018

1 : PRESTATIONS

1.1 : LES ATELIERS-THEATRE s'engagent à fournir des cours de théâtre de qualité, par un professionnel du théâtre, pendant la période scolaire.

L'ELEVE s'engage à respecter les termes du présent contrat et à suivre les directives données par les professeurs pendant les cours.

2 : PÉRIODE D'ESSAI – RESILIATION – INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE

2.1 : La période d'essai est de trois semaines ouvrables consécutives. La première leçon d'essai est gratuite.

2.2 : Après la période d'essai, L'ELEVE s'engage pour la totalité de l'année scolaire et l'écolage annuel est dû.

2.3 : En cas d'arrêt après ces trois leçons d'essais, deux cours, ainsi que les frais d'inscription seront facturés à L'ELEVE.

2.4 : En cas d'inscription durant l'année scolaire, le montant de l'écolage sera calculé proportionnellement aux nombre de cours restants, plus les frais d'inscription.

2.5 : En cas d'arrêt des cours de L'ELEVE en cours d'année, il n'y a pas de remboursement prévu, sauf en cas de force majeure (maladie, accident, déménagement) et sur présentation d'un justificatif valable.

3 : PÉRIODE DE COURS :

3.1 : Les cours qui commencent en septembre 2017 ont lieu toute l'année scolaire, sauf pendant les vacances scolaires, selon le calendrier suivant :

Vacances d'automne : du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2017

Vacances de Noël : du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018

Vacances de février : du lundi 12 février au vendredi 16 février 2018

Vacances de Pâques : du jeudi 29 mars au vendredi 6 avril 2018

Vacances d'été : dès la fin du spectacle annuel.

3.2 : Un spectacle de fin d'année aura lieu en juin 2018. À cet effet, des répétitions supplémentaires seront prévues durant cette période.

4 : FRÉQUENTATION

4.1 : L'ELEVE s'engage à suivre régulièrement les cours, les répétitions supplémentaires, les répétitions générales et s'engage à participer au spectacle de fin d'année.

4.2 : Les cours manqués par L'ELEVE ne peuvent être ni remplacés, ni remboursés.

5 : RESPONSABILITÉ DES ATELIERS THÉÂTRE

5.1 : LES ATELIERS-THEATRE ne sont pas responsables des accidents survenant lors du cours ou sur le trajet, ni des dégâts matériels causés par L'ELEVE à un tiers pendant la durée des cours.

5.2 : LES ATELIERS-THEATRE ne sont pas responsables des vols éventuels pouvant survenir dans les vestiaires et dans la salle pendant la durée du cours.

6 : TARIFS ET PAIEMENT

Tarifs annuels en vigueur, selon le mode de paiement choisi :

• Paiement en **1x** 1130.- CHF (1100 CHF + 30 CHF frais d'inscription et fournitures)
à réception de la facture

• Paiement en **3x** 1230.- CHF (1200 CHF + 30 CHF frais d'inscription et fournitures)
1°: à réception de la facture, **2°:** au plus tard le 31 janvier 2018, **3°:** au plus tard le 31 mars 2018

Les habitants de la commune de Cologny bénéficient d'une réduction de 100.- sur l'écolage annuel, hors frais d'inscription.

En cas de retard de paiement, des frais de rappel peuvent être facturés en sus.

7 : DIFFUSION D'IMAGE. Cocher ce qui convient :

J'autorise

Je n'autorise pas

LES ATELIERS-THEATRE à prendre en photo, filmer, enregistrer les cours et à utiliser les images et enregistrements pour la promotion du spectacle sur le site du théâtre Le Crève-Cœur, sur la plaquette de présentation des Ateliers-Théâtres, sur des affiches et dans la presse.